



Édito



Un nouveau souffle

Le bulletin GTFI info adopte une nouvelle formule ! Notre Conseil d'Administration souhaite que notre information soit à la mesure de la progression de nos travaux. Ce bulletin se veut le reflet du Groupement que nous formons.

Il remplit trois fonctions :

- Informer,
- Représenter,
- Promouvoir.

Ce quatre pages est un outil qui synthétise les multiples activités de nos membres, la mise en réseau de nos compétences et de notre savoir-faire ainsi que l'actualité de la protection passive contre l'incendie. Il nous offre aussi la possibilité de valoriser la profession et de faire connaître les entreprises adhérentes auprès de nos partenaires.

Je vous invite à utiliser ce document pour votre communication et à en assurer le relais auprès de vos clients et prospects. Vous donnerez ainsi à notre action l'impact escompté !

Hubert Haas
Président du GTFI

Zoom

Le nouvel arrêté de réaction au feu

du 21 novembre 2002 (JO du 31/12/02)

Ce texte fixe les nouveaux classements et les nouvelles méthodes d'essais des produits de construction et d'aménagement, vis-à-vis de la réaction au feu.

L'arrêté répond à un double objectif : assurer la libre circulation dans l'UE des produits de construction en harmonisant leurs classements ; garantir les performances au feu de ces produits en s'appuyant sur des essais au feu communs à tous les pays membres.

Ce qu'il faut retenir du nouvel arrêté

Les produits de construction relevant de la Directive des Produits de Construction (DPC).

Ils comportent eux-mêmes 2 classifications :

- les produits de construction autres que les revêtements de sol, qui sont classés de A1 à F,
- les revêtements de sol, qui sont classés de A1_{fl} à F_{fl}.

Les matériaux d'aménagement ne relevant pas de la DPC

Ces matériaux incluent : la décoration, les rideaux, la peinture, le mobilier et les voilages. Ils conservent l'ancien classement français M (référence aux normes de la série NF P 92 500).

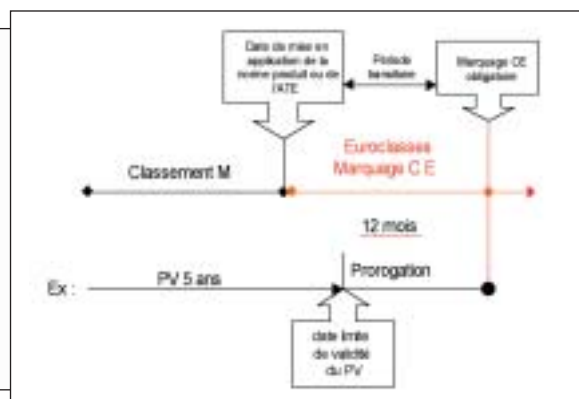
Les classements conventionnels des produits de construction et matériaux d'aménagement sont indiqués dans l'annexe 3 de l'arrêté.

En outre, l'arrêté publie des tableaux de correspondance entre les Euroclasses et les classements M.

Au fur et à mesure de la parution des normes européennes ou de l'ATE de chaque type de produits, les industriels concernés soumettront leurs produits aux nouveaux essais, dans un laboratoire européen agréé, afin d'obtenir leurs classements en Euroclasses. Ils feront contrôler leurs produits selon l'attestation de conformité spécifiée, afin de pouvoir apposer le marquage CE. ■■■ page 4

Période transitoire pour les produits de construction

Dès qu'une norme européenne ou un ATE est approuvé, un arrêté ministériel est publié. Il indique les spécifications techniques à suivre pour apposer le marquage CE, sa date de mise en application et les dates de la période transitoire.



Rendez-Vous

Jeudi 12 juin 2003 à 14h

Groupe de travail Bois

Mardi 17 juin à 9h30 Groupe de travail

Calfeutrements et Jointoiments

Lundi 23 juin à 14h00

Conseil d'Administration

Lundi 22 septembre à 13h30

Conseil Administration

Lundi 20 octobre

Assemblée Générale

Lundi 8 décembre à 14h00

Conseil Administration

Revue de Presse

Guide de la sécurité des entreprises et des collectivités 2003

Face au risque n° 389 de janvier 2003

et son supplément Technologies

" Peintures intumescentes sur charpente

métallique " n°73-avril 2003

Revue Technique du Bâtiment et des

Constructions Industrielles n° 213

novembre-décembre 2002

APS n° 127 – septembre - octobre 2002

La Lettre du 10 n°166 – octobre 2002

La Lettre du 10 n°165 – septembre 2002

Agenda

Jeudi 19 juin : Réaction au feu des produits de construction – LNE

17-19 septembre : 9th European

Meeting on Fire Retardancy and

Protection of Materials, à Lille

23-25 septembre : salon APS au

Bourget

24-27 septembre : 110^{ème} Congrès

National des Sapeurs-Pompiers à Bourgen-Bresse.

Expoprotection

En 2002, le stand du GTFI (voir photo)

a accueilli de nombreux visiteurs : plus 33% par rapport à Expoprotection 2000 !

L'Assemblée Générale s'est tenue à l'oc-

casion du salon. Notre administrateur, Francis

Jacquet, a animé un atelier sur le thème

" Les dispositions réglementaires et les

méthodes d'ignifugation du bois ".

Rappelons que 4 adhérents de notre

Groupement exposaient au salon :

Bio France, Carboline France, Hilti France

et 3M France.

Un franc succès à renouveler !

Actualité

En bref... au fil des discussions

- La Commission Européenne a fixé les classes de performance de réaction au feu pour les panneaux à base de bois (décision du 17 janvier 2003, publiée au JOCE).
- Les normes de classement et d'essais en réaction au feu sont toutes approuvées ; les travaux portent actuellement sur les guides de montage et les applications étendues.
- Les normes de résistance au feu sont en cours d'approbation et les travaux s'orientent sur les applications étendues et les guides d'agrément techniques européens.
- Le CSTB organise des réunions sur les guides d'agrément techniques européens. En raison de l'incidence de ces documents, le GTFI demande à tous les fabricants adhérents de donner leur point de vue en fonction de leurs produits.
- Depuis le 1er mars 2003, les produits d'isolation thermique doivent apposer le marquage CE.
- Nouvelle version de l'article AM8 isolants en ERP à l'étude.
- L'article AM 18 sièges en série est en cours de modification. Les nouveaux essais sont à l'étude.
- Nouveau guide relatif à la sécurité vis-à-vis de l'allumabilité des matelas et des articles de literie, destiné aux établissements de soins et aux foyers de personnes âgées, en préparation.
- Transports maritimes : l'inflammabilité des surfaces pour joints et mastics et l'étanchéité au feu des portes de navires sont en cours d'étude. A suivre...
- La norme NF C 15-100 installation électrique a été mise en application le 1^{er} juin 2003.

Bienvenue à nos nouveaux adhérents

Clariant

70 avenue du Général de Gaulle

92058 Paris La Défense Cedex

Tél : 01 46 96 00 - Fax : 01 46 96 15 91

E-mail : Jerome.DeBoysere@clariant

Site : www.clariant.fr

Activité : Produits ignifuges pour textile-carton-plastique-divers

Rockwool Isolation

111 rue du Château des Rentiers

75013 Paris - Tél : 01 40 77 82 82

Fax : 01 45 85 42 01

E-mail : laure.goddard@rockwool.fr

Site : www.rockwool.fr

Activité : Laine de roche, calfeutrements et produits de protection pour métal

Projiso

139 avenue de la République

38320 Bresson

Tél : 04 76 09 04 23 - Fax : 04 76 40 33 91

E-mail : projiso@projiso.net

Site : www.projiso.com

Activité : Produits intumescents pour métal & produits de protection pour béton

Sika France Sa

84 avenue Edouard Vaillant

93350 Le Bourget

Tél : 01 49 92 80 00

Fax 01 49 92 80 21

E-mail : thorey.Claire@fr.sika.com

Site : www.sika.fr

Activité : Calfeutrements et joints



Membre correspondant :

Turbo Fer – Turbo Wash

Pressing Les Pins

Le Toklau 1

Les Terrasses du Port

13960 Sausset-Les-Pins

Tél : 04 42 45 33 79

Fax : 04 42 80 75 21

E-mail : turbo.fer@wanadoo.fr

Le point sur nos travaux

Notre Groupement a mis en place 4 groupes de travail spécialisés dans les secteurs-clés de notre profession : les peintures intumescentes sur acier, le bois, les calfeutrements de pénétration et jointoiments, l'ameublement/textile. Un cinquième groupe est dédié à la promotion du GTFI. De nouveaux groupes de travail peuvent être mis en place en fonction des thèmes demandés par nos adhérents. Nous attendons vos suggestions !

• Peintures intumescentes

Contact avec les organisations partenaires du GTFI afin que les règles professionnelles d'application soient prises en compte dans tous les travaux d'application de peintures intumescentes. En outre, ce groupe sollicite les laboratoires officiels sur des questions techniques particulières.

• Bois

Finalisation du dossier AQCEN "Euroclasses/contrôle ignifugation". Le montage des éprouvettes et les essais au feu sont réalisés. Des réunions sont prévues afin d'étudier les résultats.

Ce dossier sera évoqué lors de la réunion du LNE le 19 juin et en septembre à Lille pendant le "9th european meeting on fire retardancy and protection of materials" (voir l'agenda).

• Calfeutrement Jointoiments

Ouvert récemment aux joints coupe-feu, ce groupe examine les évolutions réglementaires et notamment les articles CO31 & 32.

• Ameublement/textile

Diffusion des règles professionnelles, suivi du dossier "meubles rembourrés". L'article AM18 de l'arrêté du 25 juin 1980 relatif aux

Nos règles et guides professionnels

- Traitement d'ignifugation des textiles en atelier,
- Mise en œuvre des systèmes de calfeutrement de pénétration,
- Mise en œuvre des vernis ou peintures intumescentes sur supports bois,
- Mise en œuvre des peintures intumescentes sur supports acier.

sièges en série fixés au sol est à l'étude et de nouveaux essais ont été proposés (cousin de papier 20g + perte de masse). En outre, un inventaire de l'état des possibilités d'ignifugation des textiles par rapport aux différents tests a été entamé.

• Promotion

Ce groupe de travail étudie toute les possibilités de promotion : représentation lors d'événements, présence dans la presse, site internet, création récente du comité de rédaction du bulletin GTFI.

Etat d'avancement des principales normes utilisées dans nos métiers (liste non exhaustive)

Réaction au feu - Euroclasses

Normes de classements

- EN 13501-1 Classification - Publiée février 2002

Normes d'essais

- EN 13823 - SBI - Publiée février 2002
- EN ISO 1182 - Incombustibilité - Publiée février 2002
- EN ISO 1716 - PCS - Publiée février 2002
- EN ISO 9239-1 - Panneau radiant - Publiée février 2002
- EN ISO 11925-2 - Essai à la petite flamme Publiée février 2002
- EN 13238 - Sélection des substrats - Publiée mai 2001
- Guide sur les montages et fixations - En préparation

Résistance au feu

Normes de classements

- Pr EN 13501-2 - Classification - En projet

Normes d'essais

- EN 13381-4 - Produits de protection des structures sur éléments en acier - Publiée juillet 2002
- EN 13381-3 - Produits de protection des structures sur éléments en béton- Publiée juillet 2002
- EN 1366-3 - Essai de résistance au feu des calfeutrements En préparation
- EN 1366-4 - Essai de résistance au feu des joints linéaires En préparation



Applications étendues

- Pr EN EXAP -1 - Principes généraux - En préparation
- Pr EN EXAP -12 - Calfeutrements - En projet
- Pr EN EXAP -13 - Joints linéaires - En projet

Normes produits

- EN 13162/3/4/5/6/7/8/9/70/71 : 2001
Produits isolants thermiques pour le bâtiment
Entrée en vigueur 1/3/02 - Fin de période de coexistence 1/3/03
- EN 13986 : 2002 - Panneaux à base de bois destinés à la construction - Entrée en vigueur 1/4/03 - Fin de période de coexistence 1/4/04

Guides ATE

- Fire protection products - En projet
- Intumescent coating - En préparation
- Fire stopping - fire sealing - En projet
- Penetration seals - En préparation
- Joints linéaires - En préparation



Interview de
Claude Delalande,
Responsable
Sécurité
de Paris-Expo

Claude Delalande nous livre son point de vue d'expert sur le nouvel arrêté de réaction au feu du 21 novembre 2002.

" Aujourd'hui, les exposants étrangers arrivent avec des matériaux d'aménagement de stands dotés de procès-verbaux de réaction au feu en provenance de leur pays d'origine. Lors des contrôles de sécurité, nous demandons à l'exposant de faire tester son matériau par un laboratoire français afin d'être en conformité avec notre propre réglementation. Cette validation présente pour l'exposant de nombreuses contraintes.

Grâce au nouvel arrêté, les procès-verbaux auront une équivalence automatique. Chaque exposant étranger aura pour ses matériaux des procès-verbaux en conformité avec la réglementation européenne. Cette harmonisation des méthodes d'essais qui se concrétisera par le marquage CE des nombreux matériaux en circulation sera donc la solution idéale. Cela se fera progressivement.

En résumé, cette nouvelle réglementation apportera une simplification des contrôles, un gain de temps et surtout une garantie de qualité et de sécurité maximales ! "

Sigles utilisés

APS	Alarme, Protection, Sécurité
AQCEN	Accès à la Qualité, à la Certification, aux Essais et à la Normalisation
ATE	Agrement Technique Européen
CE	Communauté Européenne
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
DPC	Directive Produits de Construction
ERP	Etablissements Recevant du Public
JOCE	Journal Officiel des Communautés Européennes
LNE	Laboratoire National d'Essais
PCS	Pouvoir Calorifique Supérieur
SBI	Single Burning Item (objet isolé au feu)
UE	Union Européenne

GTFI Info - 10, rue du Débarcadère
75852 Paris Cedex 17
Directeur de la publication : H. Haas
Directeur de la rédaction : A. Vinit
Comité de rédaction : P. Broccault
H. Haas - F. Jacquet - J.-C. Lacôte - Ph. Salez
P. Savary - A. Vinit.
Conception : Agence DM&A
Design : CLP Saran

Le nouvel arrêté de réaction au feu

Classification des produits de construction (Euroclasses)

Produits de construction autres que revêtements de sol

Essais	Classes selon NF EN 13 501-1		Exigences	
Incombustibilité (NF EN ISO1182) PCS (NF EN 716)	A1		Incombustible	
Incombustibilité (NF EN ISO1182) PCS (NF EN 716) SBI (NF EN 13823)	A2	s1	d0	
		s1	d1	
		s2	d0	
	s3	d1	M1	
SBI (NF EN 13823) Petite flamme (NF EN 11925-2)	B	s1	d0	
		s2	d1	M2
SBI (NF EN 13823) - Petite flamme (NF EN 11925-2)	C	s1	d0	
		s2	d1	M3
SBI (NF EN 13823) - Petite flamme (NF EN 11925-2)	D	s1	d0	
		s2	d1	M4 (non gouttant)
Petite flamme (NF EN 11925-2)	E, sauf Ed2			M4
-	F			-

Revêtements de sol

Essais	Classes selon NF EN 13 501-1		Exigences
Incombustibilité (NF EN ISO1182) PCS (NF EN 716)	A1 _{fl}		Incombustible
Incombustibilité (NF EN ISO1182) PCS (NF EN 716) Panneau radiant (NF EN ISO 9239-1)	A2 _{fl}	s1	M0
		s2	M1
Panneau radiant (NF EN ISO 9239-1) Petite flamme (NF EN 11925-2)	B _{fl}	s1	M3
		s2	
Panneau radiant (NF EN ISO 9239-1) Petite flamme (NF EN 11925-2)	C _{fl}	s1	M4
		s2	
Panneau radiant (NF EN ISO 9239-1) Petite flamme (NF EN 11925-2)	D _{fl}	s1	
		s2	
Petite flamme (NF EN 11925-2)	E _{fl}		-
-	F _{fl}		-

Essai SBI



Commentaires

Les classes A1 et A2, A1_{fl} et A2_{fl}s1 sont attribuées aux produits très peu combustibles et correspondent à la classe française MO ;

Les classes B à E, et B_{fl} à D_{fl} s'appliquent aux produits combustibles anciennement M1 à M4 ;

Les Euroclasses prévoient des classifications additionnelles :
• s (1,2,3) pour la production de fumées (s pour "smoke")
• d (0,1,2) pour la chute de gouttes et de débris enflammés (d pour "drop").

Certains produits, tels les peintures et vernis intumescents pour bois, amenés et posés sur chantier sur des parois déjà positionnées, sont considérés comme matériaux d'aménagement. En revanche, s'ils sont incorporés dans une paroi finie en usine et prête à l'emploi, la paroi finie relève des Euroclasses.

Rejoignez-nous...

- **Affirmez votre compétence** en tant que professionnel de la sécurité incendie,
- **Participez à l'évolution** de la réglementation auprès des pouvoirs publics,
- **Exercez une veille technologique** et **adaptez** votre entreprise aux besoins du marché et aux exigences réglementaires incendie,
- **Faites connaître vos techniques** de protection passive contre l'incendie.

GTFI, 10 rue du Débarcadère • 75852 PARIS cedex 17
Tél : 01 40 55 13 13 • Site : www.gtfi.org • E-mail : infos@gtfi.org